



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 19 octobre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 novembre 2010

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2010

TRAVAUX DE RENOVATION DES CLAPETS DES  
VIEUX PONTS - PROCEDURE PAR MARCHE A  
PROCEDURE ADAPTEE - APPROBATION DU  
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Accusé de réception de la préfecture en date du  
mercredi 03 novembre 2010

**Président :**

**M. Pascal DUFORESTEL, 1<sup>er</sup> Adjoint**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** M. Patrick DELAUNAY

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Christophe POIRIER donne pouvoir à Jacques TAPIN
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Josiane METAYER
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel PAILLEY
- Elsie COLAS donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ

**Excusés :**

***Maire de Niort :***

Mme Geneviève GAILLARD

***Conseillers :***

Mme Jacqueline LEFEBVRE -

**ESPACES VERTS ET NATURELS**

**TRAVAUX DE RENOVATION DES CLAPETS DES VIEUX PONTS -  
PROCEDURE PAR MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE -  
APPROBATION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE**

Madame Nicole GRAVAT Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Ville de Niort, s'appuyant sur son service espaces verts et naturels, a en charge la gestion des cours d'eau non domaniaux bordant ses espaces publics ou propriétés privées.

La Sèvre est tout particulièrement concernée, et l'équipe municipale est particulièrement attentive à la gestion de cet espace naturel dans le respect des écosystèmes aquatiques, et dans l'objectif d'une maîtrise des risques inondation liée aux débordements de la Sèvre.

C'est pourquoi, un diagnostic complet des ouvrages hydrauliques en rivière a été réalisé par les services en 2009. Il a conduit à des travaux de mise aux normes de sécurité de plusieurs de ces ouvrages et une prise de décision concernant le lancement d'un important programme d'investissement pour la rénovation des clapets des vieux ponts, barrage situé entre les vieux ponts et le parking du moulin du milieu.

Les clapets des Vieux Ponts sont trois ouvrages de régulation de la Sèvre Niortaise. Ces ouvrages électromagnétiques sont vétustes, ils ne nous permettent plus d'assurer une régulation optimale de rivière pendant les périodes d'étiages et dans le cas de crues.

Après diagnostic des ouvrages et des murs de soutènement à proximité, un programme ambitieux a été élaboré afin d'obtenir les objectifs suivants :

- Remplacement par des clapets hydrauliques, pour une meilleure fiabilité avec un dispositif de secours en cas de défaillance des systèmes pendant une crue.
- Réparation des murs de soutènement et renforcement des fondations qui sont exposés à de forts courants lors des manœuvres des ouvrages.
- Centralisation et semi automatiser des organes de commande des clapets Baugier (qui se trouve à proximité) et Vieux Ponts. Il s'agit de réguler finement la rivière pour garantir l'écoulement hydraulique sur la passe à poisson toute l'année.

Ce dernier point va permettre d'optimiser le maintien de la continuité écologique du milieu piscicole, disposition très importante car elle fait partie des exigences de la Directive Cadre sur l'Eau.

Le diagnostic a permis d'établir un budget approximatif pour cette opération de 1 200 000 € TTC qui permet de financer les études et les travaux.

Compte tenu de la complexité du projet, il a été décidé de lancer une consultation par MAPA pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre avec deux missions complémentaires ; élaboration et gestion de la procédure Loi sur l'eau, ainsi qu'un cahier des charges pour la maintenance. Les propositions des candidats ont été analysées le 4 octobre 2010 par la commission marché. Le prestataire, retenue par celle-ci est SOGREAH pour un montant de 79 060,00 HT soit 94 555,76 € TTC.

La dépense sera imputée au BP 2010, chapitre 82010012 – Fonction 8311 – Compte 2031.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la passation du marché avec SOGREAH ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec SOGREAH pour un montant de 94 555,76 € TTC.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

**Signé**

**Nicole GRAVAT**